



Organisation d'événements en France avec association espagnole

Par **ckriegel**, le **14/04/2017** à **15:21**

Bonjour,

Nous sommes basés en Espagne et disposons d'une association à but non lucratif espagnole, et nous organisons dans ce cadre régulièrement des événements en France, il s'agit de conférences (de 50 à 200 personnes, dans des salles louées pour l'occasion, sur 2 jours ou ponctuellement sur 1 semaine complète avec hébergement sur place). Est-il nécessaire de créer en complément de notre association espagnole une association française pour organiser ces événements, ou notre association espagnole est suffisante ? Devons-nous souscrire une assurance spéciale dédiée à la France pour ces événements ? (les lieux dans lesquels ces événements sont organisés disposent normalement déjà d'une assurance) .

En vous remerciant,
Cyril